

# Inform'APLEC

NEWSLETTER de l'ASSOCIACIÓ PER A L'ENSENYAMENT DEL CATALÀ de CATALUNYA NORD

22 de desembre 2021 / 11

## Nova circular Llengües i cultures regionals

### ELS PROGRESSOS i LES NOVETATS de la CIRCULAR d'ENSENYAMENT

El dijous 16 de desembre de 2021 va sortir publicada al *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* (n°47) la nova circular sobre ensenyament de les llengües regionals: "*Langues et cultures régionales. Cadre applicable et promotion de leur enseignement*". D'ara endavant doncs constitueix el nou marc reglamentari de l'ensenyament del català.

Els avenços essencials de la circular són l'ampliació de la llista de les llengües regionals "reconegudes" per l'Éducation nationale (és a dir per les quals autoritza un ensenyament), la integració a les modalitats d'ensenyament de les llengües regionals del mètode immersiu (tal com l'entén el Ministeri), la inclusió de l'article de la llei Molac destinat a una extensió de l'oferta a tots els alumnes.

#### 5 NOVES LLENGÜES A LA CIRCULAR

Les 5 noves llengües que el Ministeri ha inclòs a la llista són el flamenc (occidental), el francoprovençal (savoïard), el picard (dialecte de llengua d'oïl) i dues llengües de Mayotte, el kibushi i el shimaoré. L'extensió hauria de permetre per fi que els ensenyaments d'iniciació se puguin desenvolupar i que – potser – s'arribi a posar en plaça classes bilingües.

La reescriptura de la circular sota pilotatge del primer ministre ha estat essencialment motivada per mencionar l'ensenyament immersiu al marc reglamentari, arran de la decisió del Consell constitucional de declarar-ne l'exercici contrari a la Constitució. Així per primer cop la immersió figura



Paul Molac a Prada aquest agost 2021. Foto *Indépendant*.

al marc reglamentari francès. Queda per veure si no hi hauran nous recursos en contra. La solució preconitzada pel Rapport Euzet Kerlogot se basa en una interpretació del que és la immersió per l'Educació pública: una modalitat de bilingüisme que no se basa en la utilització de la llengua a fora de la classe...

També hi ha per veure si la llei Molac se traduirà per una generalització real de l'oferta d'ensenyament de la llengua regional a "tots els alumnes".

#### FASE 2: dialogar sobre mitjans i formació

A partir del gener, el Ministeri obrirà converses amb els actors de l'ensenyament per concretar l'aplicació de la circular: reunió dels consells acadèmics de llengües regionals, fixar els mitjans en hores i ensenyants, examinar com millorar la formació dels ensenyants bilingües. Amb aqueixa segona etapa – a poques setmanes de les eleccions – se veurà realment si hi ha una voluntat efectiva d'extensió de l'oferta o si tot consistia en una operació cosmètica preelectoral. Seguirem...

**DONA SUPORT A LA LLENGUA, FES-TE MEMBRE de L'APLEC : demana l'adhesió a [aplec@aplec.cat](mailto:aplec@aplec.cat) (20 € l'any)**

## La CRÒNICA DOMINICAL a L'INDÉPENDANT

L'INDÉPENDANT - DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021

### EN CATALÀ

### Calçar-se fort les espardenyas

Se diu que la lleialtat lingüística és la disposició d'un parlant a no abandonar l'ús de la llengua pròpia, de la comunitat lingüística a la qual pertany. La Viquipèdia (l'enciclopèdia oberta en català: <https://ca.wikipedia.org/wiki/Portada>) afegeix, a més a més, que aquest "fenomen no es dona en societats monolingües". Aquesta crònica podria haver pogut intitular-se "Ne soyez pas sales et parlez català" per endinsar-se en enyoraments i, fins i tot, enumerar algun mètode d'ensinistrament lingüístic radical, però no. Hi

ha pressa: els experts assenyalen que la nostra llengua s'apropa perillosament a l'extinció aquí i arreu de tot el territori de parla catalana. "Perquè sobrevisqui la nostra llengua" al Tractat dels Pirineus, què més s'hauria de fer? Recuperar-la, legislar-la, protegir-la i fomentar-ne l'ús també a l'exterior de les escoles, col·legis i liceus? Despertar la consciència col·lectiva per poder reaccionar passa, necessàriament, per reconèixer el risc imminent de perdre de manera irreversible el nostre preuat patrimoni lingüís-

tic. Cal sàller la llengua al carrer a tothora: un dilluns al matí, un dijous al migdia i un dissabte a la nit. I fer-ho possible passa a curt termini per parlar la llengua fora de la zona de confort. Se diu que hi ha deu milions de parlants, fa? Doncs, a calçar-se fort les espardenyas!

**Ingrid Obiol**

- Crònica coordinada per l'APLEC, Associació per a l'ensenyament del català
- ([apleccatalunya@hotmail.com](mailto:apleccatalunya@hotmail.com))
- Escoltable als podcasts de L'Indépendant



L'INDÉPENDANT - DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021

### EN OCCITAN

### Los 90 ans del Collègi d'Occitania

En 2021, lo Centre Lauragués d'Estudis Scientifics faguèt parèisser los actes de las jornadas tengudas a Castèlnou d'Arri fin de 2017 per festejar los 90 ans del Collègi d'Occitania. Es l'escasença de remembrar l'importància d'aquel organisme creat dins aquela vilòta lauraguessa en 1927 per doas figuras màgers de la cultura occitana del sègle XX, Prospèr Estieu (Fendelha, 1860-Pàmias, 1939) e Josèp Salvat (Rivèlh, 1889-Surban, 1972). Aqueles dos felibres, de doas generacions diferentas, l'un regent, l'autre preire, compreguèron que per salvar l'oc-

citan, lo calia ensenhar mentre que, precisament, èra fòrbandit de l'escola. Se donèron per tòca, amb lo Collègi, de prepausar corses d'occitan per correspondéncia, corses que se contunhan uèi encara utilizant los mejans mai modèrns. Quantas gents s'abeurèron als exercicis del Collègi d'Occitania per aprene a escriure la lenga mai-rala que lo Collègi promovia la grafia classica de l'occitan o, de mai en mai, per se reapropriar una lenga ausida? Generacions e generacions se seguiguèron e uèi encara lo Collègi perseguís lo sieu pretzfaït jos la di-

reccion de Joan Salles-Loustau, eretièr dels primadièrs que lo creèron.

Aprène l'occitan: una necessitat de uèi, per deman. Collègi d'Occitania: <https://www.collegioccitania.com/oc/>. Lo libre del nonantè anniversari se pòt comprar a: <https://cles-lauragais.jimdofree.com/publications/histoire-locale/>.

**Patrici Pojada**

- Crònica coordinada per l'APLEC, Associació per a l'ensenyament del català ([apleccatalunya@hotmail.com](mailto:apleccatalunya@hotmail.com))
- Escoltable als podcasts de L'Indépendant



L'INDÉPENDANT - DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021

### EN CATALÀ

### Nova circular, nova etapa ?

La llei Molac de protecció de les llengües regionals (amb censura del Consell constitucional i intervenció de Jean Castex en defensa del seu ensenyament) té com a conseqüència – aquests mateixos dies – la preparació d'una nova circular d'ensenyament de les llengües « regionals ». L'objectiu del text reglamentari és de mencionar que l'ensenyament dit « immersiu » és legal (esperant la propra prohibició...) per tranquil·litzar les escoles privades associatives (i les seues famílies descontentes). Així ho preconiza el Rapport Euzet-Kerlo-

got. Mes per salvar les llengües, l'essencial és l'escola pública. L'escola de tothom, que pot estendre de manera significativa i suficient l'ensenyament bilingüe i immersiu per revitalitzar les llengües en perill. Únicament la generalització de l'oferta d'ensenyament públic de les llengües regionals podrà fer passar el cap de la massa crítica mínima de joves que tomi a fer créixer – com ja passa al País Basc – el nombre de parlants. Més enllà de la immersió – ben important, no ho amaguem – és clau que el quadre reglamentari de la circular 2021 inscrigui

en tota lletra que passem a una nova etapa de l'ensenyament de i en llengua regional: el temps de l'accés per a tothom en igualtat de condicions a tot arreu, de maternal fins a liceu. Serà possible amb el tímud diàleg reprès entre el Ministeri i les associacions? Sense això, tota nova circular seria just un polsim de promeses...

**Alia Baylac Ferrer**

- Crònica coordinada per l'APLEC, Associació per a l'ensenyament del català ([apleccatalunya@hotmail.com](mailto:apleccatalunya@hotmail.com))
- Escoltable als podcasts de L'Indépendant



L'INDÉPENDANT - DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021

### EN CATALÀ

### Chez Can

Fa pler de veure com hi ha ganes al Rosselló i comarques circumveïnes d'usar el català: títols de llibres escrits aquí, d'articles a la premsa local, noms de cases escampillades pel nostre terme, de botigues a les nostres places, placetes i carers, marques de productes « made in a prop », festes majors i aplecs de tota mena. Sap greu que sovint se vagi pas més enllà de l'entrada, i que amb el títol sol – si és ben escrit, rai! – se'n tingui prou. Mes ja és un bon començament, que en demanaria poc per tirar endavant:

un pessic d'estudi per als grans, una bona llossada d'escola per a la mainada. I una lliçoneta de tant en tant al diari d'ací. Sense esperar, mit ací doncs la primera. Seu fet obres a la casa i li voleu donar un caire acollidor? Acabeu d'obrir un nou comerç de proximitat i voleu que el client hi entri de peu planer? Poseu el vostre nom a la façana o a la botiga, i davant del nom la preposició que indicarà al foraster que és casa vostra mes que s'hi sentirà com a casa seua: « Ca », reducció col·loquial de « casa » com el « chez » francès.

Ara, mentre el « chez » passa a pertot el « ca » varia. Se combina amb l'article (cal fomer, cal Bonic, cals amics, can Jepe) o no (ca la lletera, ca l'Iu, ca l'Anna, ca la Mònica). Deixem estar per avui l'antic « ca n'Oriol » i els localissims « son Pau » i « xon Père », mes recordem que tot « chez » és pas « can ».

**Madò bis**

- Crònica coordinada per l'APLEC, Associació per a l'ensenyament del català ([apleccatalunya@hotmail.com](mailto:apleccatalunya@hotmail.com))
- Escoltable als podcasts de L'Indépendant



L'INDÉPENDANT - DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 2021

## EN CATALÀ

### Aquí, Ràdio Andorra... La recuperació (4)

D'entrada, tenim de recordar que la història de Ràdio Andorra comença el 1939 i s'acaba el 1984. Mes, als anys 2000, l'edifici de l'emissor situat a Encamp passa a ser propietat del Principat d'Andorra. A partir d'aquí, el Govern andorrà pren consciència que R.A. deixa un patrimoni i un llegat realment únics a Europa i al món sencer. Per a ells, és impossible deixar-los perdre. Avui, qui pot presumir de conservar un emissor de ràdio de l'any 1939? Una màquina que fa més de 13 m. de llarg, 2,5 m. d'alt i que va funcionar dia i nit durant més de 40 anys. Al-

lavontes, per donar una segona vida a R.A., el 2014, Patrimoni Cultural d'Andorra fa l'inventari de la col·lecció de béns mobles i instal·lacions de Ràdio Andorra. En total, es van netejar, identificar, classificar, i emmagatzemar uns 5500 objectes. Un cop també l'edifici rehabilitat, es va procedir el 2018 a la restauració de l'emissor però la presència d'amiant va necessitar una descontaminació iniciada l'any passat. Entre les possibles funcions futures de l'edifici, es parla d'un museu de la ràdio, de la seu d'un ministeri o de la seu de la Ràdio Tele-

visió Andorrana. Ara per ara no se sap, mes què llestaríeu vosaltres? A més, cal dir que l'immensa discoteca de R.A. es va poder salvar. L'Arxiu Nacional d'Andorra fa una gran tasca digitalitzant els discos per mor de salvaguardar-los. Fons consultable en línia. Per continuar...

**Rémy Farré Salvatella (Estudiant d'Estudis Catalans a la Universitat de Perpinyà)**

► Crònica coordinada per l'APLEC, Associació per a l'ensenyament del català (apleccatalunya@hotmail.com)

► Escoltable als podcasts de L'Indépendant



L'INDÉPENDANT - DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021

## EN CATALÀ

### Plegar

Plegar, un verb que en rossellonès se diu més "blegar" amb la forma occitana a l'hora d'interrompre la feina com ara de bon matí, les veremes a l'hora d'esmorzar. En sentir aqueix verb de seguida arriben les fumades d'una torrada de rostes o d'anyell amb un bon tros de pa a punt per xucar. D'aqueix mot, en francès se'n diu, catalanada. És a dir que sovint com que té pas el seu equivalent en la llengua de Molière, en miig d'una frase trobareu el blegar o plegar. Ah! La resistència del català! De l'altra banda de la frontera a cal-

germans catalans del sud passa igual. Els castellanoparlants el fan servir ja que no tenen res d'igual. Francesos i espanyols fan catalanades. És útil i necessari per a tothom de poder associar un mot a aqueix plaer de dir: és migdia plegui o si ets el teu propi amo, en tinc una fart, plegui. Igual quan te'n vas a la retreta o te jubiles. Té un altre sentit menos saborós quan se tracta d'un artesà que ha plegat o cessat l'empresa per falta de liquiditat. A mi me fa venir la padrina quan plegava un paper, els llençols, la roba o la bugada

un cop seca. Ara en francès o en castellà tenim amb el mateix valor el verb "plier la serviette" o "doblar la servilleta". Plegar, blegar representen l'eficàcia tremenda de l'ús dels mots i seria a favor d'introduir als Estats nacions que ho dominen tot, aquest vell mot, bell i polític amb aqueix sentit!

**Coleta Planas**

► Crònica coordinada per l'APLEC, Associació per a l'ensenyament del català (apleccatalunya@hotmail.com)

► Escoltable als podcasts de L'Indépendant



L'INDÉPENDANT - DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 2021

## EN CATALÀ

### Retrònims

Què és això? Passa encara pels sinònims, homònims o pseudònims, que tothom més o mancos n'ha sentit a parlar. Hasta els « epònims » que s'han fet comuns. Tant com te demanen pas d'explicar què són uns i altres, pots anar tirant, com si res. I doncs, per què s'emboïcar a més ara amb « retrònims »? Perquè en l'aixafada lingüística en la qual ens veiem obligats de sobreviure, un poc de ciència del llenguatge nos pot ajudar a guardar el cap a fora de l'aigua. Miraré d'ho fer clar, amb el telèfon i la fotografia. El telèfon

a seques, és obligatòriament avui un mòbil, que també fa fotos justament. De manera que el telèfon de casa ha esdevingut « telèfon fix » i la foto no feta numèricament « foto argèntica ». Són això els retrònims: noms nous (de fet els vells allargats) per designar coses « retro », passades a la història. S'hi cal conformar i prou. Mes quan el retrònim toca el nostre botifarró i la nostra llonganissa és pla més greu. I és pas perquè els camissers d'aquí fan i venen productes forasters, botifarra de ceba o salsitxa de fetge, que els nostres

embotits de tota la vida, s'han de dir « boudin catalan » i « saucisse catalane ». El retrònim ens margina, ens elimina, i a casa estant a més a més! Si ja se fa rar de poder demanar botifarrons i socissa en català, exigim almenys « boudin » i « saucisse » tout court sense conservador... ni retrònim.

**Madò bis**

► Crònica coordinada per l'APLEC, Associació per a l'ensenyament del català (apleccatalunya@hotmail.com)

► Escoltable als podcasts de L'Indépendant

## Les ACTIVITATS de l'APLEC

- Edició i difusió de la newsletter *Inform'APLEC* (22-30/10/2021)
- Contactes amb el diputat R. Grau per la circular sobre llengües regionals (20/10/2021)
- Contactes amb la Plataforma per la llengua (21/10/2021)
- Intercanvi amb l'OPLC arran de la reunió de les oficines públiques al Ministeri d'educació (20/10/2021)
- Treball sobre el projecte de nova circular per l'ensenyament de les llengües regionals (21-30/10/2021)
- 35è Col·loqui de la FLAREP (23-29/10/2021)
- Participació a l'Assemblea general de l'OPLC (14/12/2021)
- Caga tió a les classes d'aplicació de l'APLEC a l'escola Rigau de Perpinyà amb les formadores de l'APLEC (17/12/2021)

**Si vols rebre la newsletter de l'APLEC en format paper, envia'ns la teua adreça postal.**

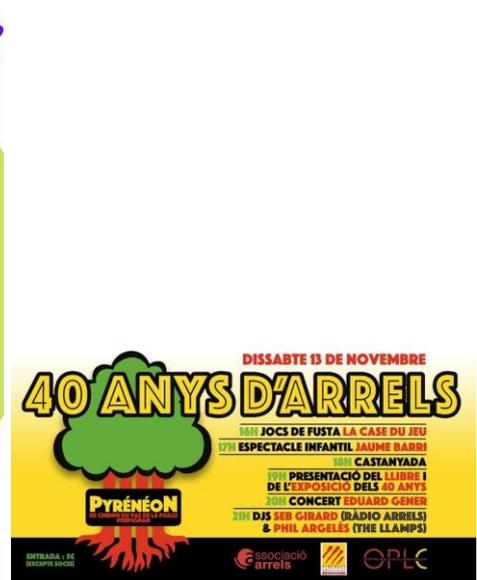
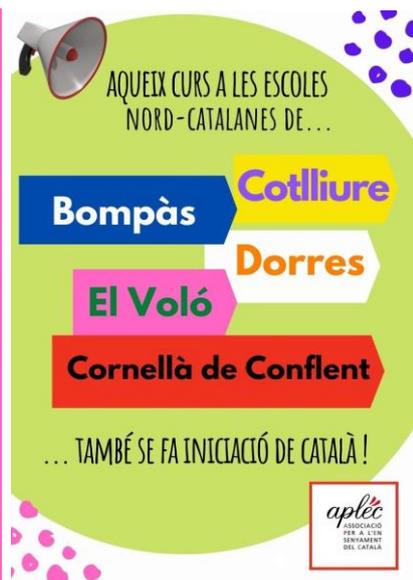
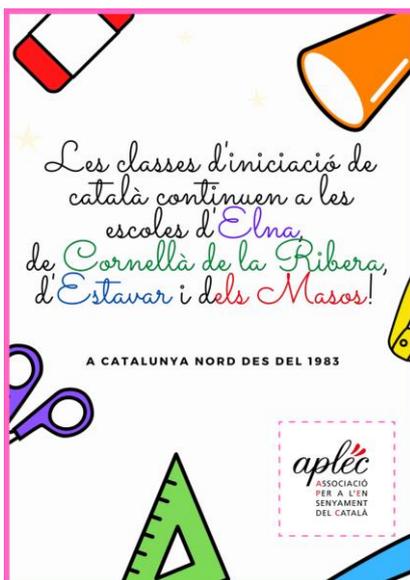


## Treballem per l'ensenyament del català a Catalunya Nord

- Reunió de treball amb els representants del Departament implicats, el director de l'OPLC, i el president i la vicepresidenta de l'@AssoAPLEC !
- Reunió de balanç sobre la circular i els mitjans per a l'ensenyament del català a la universitat amb el president de l'APLEC i el diputat Romain Grau.
- Comité de pilotatge del CALR a Montpeller el 26/11; l'ALEC era representada pel president



4



# L'ACTUALITAT de la LLENGUA CATALANA a la premsa

L'INDEPENDANT  
MARDI  
2 NOVEMBRE 2021 **11**

## SORÈDE

### Les conversations en catalan du jeudi ont enfin repris



► Détente et convivialité lors des discussions en catalan.

Depuis le 5 mars 2020, Miquela Vaills n'avait pas retrouvé ces Sorédiens qui se rencontrent pour converser en catalan et préserver le patrimoine culturel immatériel vivant. Ces retrouvailles étaient donc très attendues par tous pour partager ces moments privilégiés, comme ce fut déjà le cas autour des textes de Pere Verdaguer à l'occasion de la commémoration de la *Retirada* ou encore de ceux de Joan Tocabens pour la *Sant Jordi*, sous la gloriolette de la médiathèque. La réunion s'est poursuivie

autour d'échanges, Miquela apportant les nécessaires corrections pour mieux maîtriser cette langue romane parlée par près de onze millions de personnes. Ces conversations organisées dans le cadre de l'association culturelle Pastor sont destinées à des personnes qui parlent déjà catalan et qui veulent s'améliorer en le pratiquant de manière conviviale sous la supervision d'une experte. Elles ont lieu tous les jeudis à 17 h 30, salle Pastor, à l'ancienne mairie.

Jean-Louis Gary

L'INDEPENDANT  
MARDI  
30 NOVEMBRE 2021 **17**

## ESTAVAR

### Le catalan s'apprend en primaire

Intervenante en catalan, Anna Blanco de l'Associació per a l'ensenyament del català (Aplec) est allée à l'école primaire d'Estavar. Une fois par semaine, les élèves apprennent le catalan et sa culture avec des chansons, danses, histoires, traditions et autres. Des chansons comme *L'esquirol* ou *Muntanyes del Canigó* sont proposées aux élèves et d'autres activités sont mises en place pour faire connaître la langue catalane. Les en-

fants participent notamment au concours de dessin affiche Cerdà de l'any 2021, au concours Tisner ou encore à la semaine des langues vivantes. Ces interventions et activités sont rendues possibles grâce à l'Aplec, le Syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (Sioccat), la mairie d'Estavar et les enseignantes Christine Lacaille et Mélanie Riffaud, directrice.



► Une fois par semaine, Anna Blanco de l'Associació per a l'ensenyament del català intervient dans deux classes, CMI-CM2.

L'INDEPENDANT  
JEUDI  
11 NOVEMBRE 2021 **11**

## CORBÈRE-LES-CABANES

### Le catalan à l'école élémentaire



► Cours de catalan pour les élèves.

L'école élémentaire des deux Corbère a commencé pour la première fois les interventions d'initiation à la langue catalane, organisées par l'Aplec et financées par les deux communes, le Sioccat, le Département et la Région. Les professeurs des écoles et les élèves des classes CE1 et CE2 se sont montrés très intéressés par le projet et ont fini cette période par la fête de la châtaigne, la *castanyada*, avec dégustation de ces fruits grillés et *panellets* fait maison, tout cela sous le regard de l'intervenante en

catalan Maryse Sacrista. Les professeurs de l'école sont aussi intéressés par le projet « Entre mar i munt » (entre mer et montagne) pour étudier les paysages ruraux, urbains, maritimes et montagnards qu'offre le département. Les élèves en plus d'apprendre le catalan avec des thèmes basiques se rendent compte de la notion de paysage. L'occasion pour eux de montrer qu'ils connaissent bien la région où ils vivent. L'expérience commence tout juste... *Visca el català* (vive la langue catalane) !

## Du sport en catalan

Les élèves du cycle primaire de Villeneuve de la Raïo apprennent le catalan comme une activité ludique et passionnante. Une fois par semaine l'intervenante Patricia Escamilla enseigne la langue catalane à 140 enfants.

L'apprentissage des couleurs se fait doucement en CP grâce aux albums « Peix, peixet », « El monstre de colors », « Avec ce dernier, ils expriment leurs émotions en catalan, bien sûr. Les complices « L'esquirol », « l'Arc de Sant Martí » et « Plou i fa sol » sont apprivoisés dès la première année. Les élèves de CE1 savent dire et écrire la météo et la date en catalan, et suivent le fil des saisons en dédiant une chanson à chacune : l'automne est arrivé ! La tardor ja és aquí !

Les CE2 ont pratiqué l'athlétisme et le rugby en catalan : *passa enrera la pilota, salta, gira, avança...* C'était tellement amusant que les CM1 se sont rajoutés à la partie.

Nous avons ensuite travaillé les vêtements « La roba » qu'on ne traduit pas par « la robe », ce n'est pas si facile.

Les objets de la classe sont traduits : *bolígraf* pour stylo, *pissarra* pour tableau... Lorsqu'ils ont reçu la revue nord catalane *Mil Dèmons* offerte par l'APLEC, ils participèrent à un concours de dessin ! C'est parti ! Som-hi !

Organisés dans le cadre de la réglementation ministérielle sur l'enseignement des langues régionales et d'une convention avec l'Éducation Nationale, les cours de catalan de l'APLEC sont possibles grâce au financement de la commune, du Conseil Départemental et de la Région.

Sur la photo : Les CE2 et les CM1 pratiquent un atelier de rugby en catalan.



Les élèves de cycle 2 de Vilanova de Raó apprennent le català d'une manière ludique et passionnée. Un cop per setmana l'intervenanta Patricia Escamilla ensenya la llengua a cent quaranta nens i nenes. Al CP aprenen a poc a poc els colors amb les lectures del « Peix, peixet », « El monstre de colors », el darrer els permet d'expressar les seves emocions en català, és clar.

Amb cinc anys et canten « L'esquirol », « l'Arc de Sant Martí » i « Plou i fa sol ».

Les élèves de CE1 peuvent dire et écrire le temps et la date en català et observent le pas de les estacions inventant una cançoneta per cada una: la tardor ja és aquí!

Les CE2 han fet un taller d'atlèticisme-rugbi en català : *passa enrera la pilota, salta, gira, avança...* Va ser tan engrescador que els CM1 s'hi van sumar.

El que ha permès d'estirar l'activitat per treballar la roba, que no es tradueix per « la robe » no és tan fàcil com sembla...

Les coses de la classe s'anomenen pel seu nom : *bolígraf* (stylo), *pissarra* (tableau)... i quan s'ha distribuït gratuïtament la revista *Mil Dèmons* editada per l'APLEC, els mainatges participen a un concurs de dibuix ! Som-hi !

Organitzats dins el marc de la reglamentació ministerial de l'ensenyament de les llengües regionals i d'un conveni amb l'Educació Nacional, les classes de català de l'APLEC són possibles gràcies al finançament de l'Ajuntament, el Departament i la Regió.

A la imatge : CE2 i CM1 fan el taller de rugbi en català

**ORTAFFA**

**Initiation au catalan**



Des élèves attentifs.

Bonne nouvelle pour les parents et les enfants d'Ortaffa cette année : les cours d'initiation au catalan ont commencé à l'école maternelle Les figuiers, tous les jeudis, et aussi à l'école primaire chaque mardi avec Wissal, l'intervenante de l'Association de l'enseignement du catalan (Aplec). Les cours de catalan sont financés par la commune et les collectivités départementales, régionales et le Sioccat.

**Apprentissage ludique**

Tous les élèves de la toute petite section jusqu'au CM2 apprennent le catalan une fois par semaine. Ils sont très motivés et excités. Ils ont déjà appris à se saluer entre eux et même à se présenter en catalan : « *Bon dia, em dic* » (« Bonjour, je m'appelle »). Chaque semaine les élèves chantent et échangent ensemble la chanson du *Bon dia* et bien sûr d'autres. Pour les prochains cours, ils apprendront du vocabulaire pour, petit à petit, articuler des phrases courtes en catalan dans le but que les élèves soient capables de produire des petites conversations en catalan à travers les fêtes traditionnelles comme Noël, le carnaval ou encore *la llegenda de Sant Jordi* (la légende de Sant Jordi).

**BAHO**

**Le « tió » avec Aire Nou**

Respectant les mesures sanitaires en vigueur, la famille d'Aire Nou s'est retrouvée, dans son local, pour fêter le *tió de Nadal* comme c'est la tradition depuis plus de 25 ans et la création de l'Associació de defensa i de promoció de la llengua i de la cultura catalanes. À l'origine réservé aux enfants, le *tió*, simple tronc d'arbre caché sous une grande couverture, qui se montrera si généreux après avoir été sollicité par les petits, est aussi aimé par les adultes qui ont adhéré à cette tradition et sont arrivés à la faire revivre. Successivement, musiques, théâtre, chansons ont mis en évidence la créativité des airenovens et leur attachement à la langue ca-



Les enfants apprécient cette tradition.

talane. L'enthousiasme était à son comble au moment « *de fer cagar el tió* ». Avec des livres et chocolats pour les enfants et pour les adultes le point sur les activités de l'association. Un bon repas a conclu ce moment familial.

**Rifle et vacances d'Aire Nou**

Aire Nou de Bao propose son après-midi récréative ce **dimanche** à 17 h, salle Evora à la Vilbau, avec lots traditionnels. Les entraînements des *bas-toners* reprendront le **mardi**

**4 janvier**, les *castells* et *tambors* le **vendredi 7 janvier** et les *gralles* le **mardi 11 janvier**. Ils se prépareront pour célébrer la *fiesta major* de la Sant Vicens de Baho le **dimanche 23 janvier** avec *castells* et *calçotada*.

**SALEILLES**

**La tradition du « tió de Nadal » célébrée par les petits écoliers**

Les enfants de l'école primaire Georges-Sand ont eu droit à un cours de catalan dans l'air du temps...

Dernièrement, pour le dernier cours de l'année avant les vacances de *Nadal* (Noël), Andreu a expliqué aux enfants la tradition catalane du *tió de Nadal*. Chaque lundi les enfants de l'école primaire Georges-Sand apprennent le catalan avec Andreu, intervenant de l'Associacio per l'ensenyament del català (Aplec). Depuis début octobre, deux classes de CP et une classe de CE1 apprennent le catalan 45 minutes par semaine. Une classe de CM1 se perfectionne en catalan en faisant de la DNL (cours de sciences, géographie, his-

**Apprendre le catalan en s'amusant**



Une belle tradition perpétuée à l'école Georges-Sand.

toire, géométrie, etc. à la fois en français et en catalan). Les cours d'initiation de l'Aplec sont possibles grâce à la mairie, le Département et la Région. Il s'agit d'une initiation à la langue catalane en acquérant un maximum de vocabulaire et une connaissance de

la culture et des traditions catalanes (*la Historia de la bandera catalana, els tres reis, la Patorra, la llegenda de Sant Jordi, la festa de la Sant Joan, sans oublier el tió de Nadal*). *El tió de Nadal* est une bûche de bois magique que les enfants nourrissent pour la faire grandir jusqu'aux fêtes de fin d'année. Ils la recouvrent d'une couverture et lui mettent un bonnet sur

la tête pour qu'elle n'attrape pas froid. Avec un bout de bois, les enfants tapent sur la bûche en chantant la *canço del tió* et *el tió* leur donne en échange des bonbons en chocolat. Les enfants découvrent la langue catalane en participant au maximum en classe, en chantant, en dansant et même en faisant des petites saynètes de théâtre.

BOMPAS

Le catalan à l'école maternelle

Les enfants de l'école maternelle Jean-Moulin ont commencé les cours d'initiation à la langue catalane, avec Guasima El Yajlín l'intervenante de l'Associació per a l'ensenyament del català (Aplec) financée par la commune et les collectivités départementales, régionales et Sioccat. Les petites et moyennes sections ont cours le mardi ma-

tin, les grandes et moyennes le vendredi après-midi. Le premier jour, les élèves ont appris à dire bonjour et au revoir, à se présenter, puis ils ont chanté la chanson Cargol treu banya et ont finalement écouté l'histoire El cargol i l'herba de ponjol. Prochainement, ils commenceront à découvrir la tradition du tió de Nadal.

PASSA

École : on apprend le catalan depuis 10 ans

Chaque année, et depuis plus de 10 ans, Kamal intervient à l'école un jour par semaine pour enseigner aux élèves la langue et la culture catalanes. À l'approche de Noël, les élèves de CE1 et CE2 préparent et apprennent la chanson du Tió de Nadal, l'une des traditions les plus connues du Noël catalan. Tous les enfants de l'école donnent à manger à cette bû-

che de Noël et juste avant les vacances toutes les classes de l'école la frapperont pour expulser de nombreux cailloux. L'enseignement du catalan à l'école de Passa s'apprend grâce à l'Association pour l'enseignement du catalan (Aplec), à la mairie de Passa, au conseil départemental et à la Région.

Les élèves du cours de catalan.



PÉZILLA-LA-RIVIÈRE

Une matinée avec Pere Figueres



L'exposition éphémère a été présentée à l'ancienne mairie.

Les quelques privilégiés qui se sont dernièrement déplacés à la médiathèque Ramon-Llull pour assister à une ronde autour de Pere Figueres, auront passé un moment intime et chaleureux avec un artiste qui s'est livré sans détour: « Je me suis toujours senti un peu marginalisé. Mais on est bien dans la marge ». Après des lectures d'extraits de poésies de son dernier recueil: « La poésie est tellement sensible qu'on ne sait pas d'où elle vient, on ne sait pas où elle va », il va l'exprimer en musique, accompagné de sa guitare, sur quelques textes de poètes catalans. Cette rencontre de fin de matinée avait aussi pour but de présenter le catalogue Rodó, tiré de l'exposition actuellement installée à la Casa de la Generalitat, et dont les œuvres ont été mises aux enchères pour le financement de son prochain disque: « Je ne pou-

vais pas imaginer que 35 artistes catalans puissent peindre pour moi. On ne sait pas quoi dire. Ça ne touche pas que le portefeuille, ça va au fond du cœur », a-t-il commenté en laissant poindre son émotion. Une opération que les initiateurs Esteve Sabench et André Rober ont expliquée et que le public a pu suivre en regardant l'exposition photos tirée de la découverte par Pere de cet hommage et dont quelques-unes sont exposées jusqu'à la fin du mois de décembre à la médiathèque. En attendant, les enchères vont bon train pour l'acquisition des œuvres sur le site rodons.cat: elles se termineront ce vendredi 17 décembre à minuit. Les Pézillanais présents auront coté un des symboles majeurs de la culture catalane en France. Le disque est prêt à être enregistré et sera probablement au printemps été 2022.

Pierre Miffre

SAINT-ESTÈVE

Des écoliers découvrent le patrimoine du liège en catalan



Les écoliers visitent le musée du liège.

Une centaine d'élèves de l'école La Bressola se sont rendus à Maureillas-Las Illas pour participer à des activités animées en catalan par Sandra Picart, guide pour le Pays d'art et d'histoire transfrontalier. Ce voyage dans l'univers du liège et de l'industrie du bouchon s'est déroulé sur deux jours et les enfants de 5 à 10 ans ont pu découvrir des éléments du patrimoine de la commune et de son histoire. À partir d'une visite guidée au musée du liège, ils ont découvert le chêne-liège et les produits que l'on peut obtenir comme les bou-

chons avec toutes les étapes de la fabrication, en s'intéressant aux nombreuses machines et outils exposés aux côtés de photos anciennes. Les enfants ont visité le village et ont pu faire des activités dans la nature environnante. « Le Pays d'art et d'histoire transfrontalier propose en plus des visites guidées touristiques, des activités en français et en catalan à la demande des écoles, confiait la guide. Ces activités ont pour objet de faire découvrir le patrimoine et la culture du territoire transfrontalier ».

CÉRET - VALLESPIR

CÉRET

Reprise active et au grand air pour l'escola de català

Retour à l'école !

Après un arrêt des activités pour cause de pandémie, l'Escola de català de Cèret a repris sur les chapeaux de roues: deux nouveaux coprésidents, Jeanine Cerdà et André Bordanell, des cours à différents niveaux et des ateliers chaque jour de la semaine du lundi au vendredi.

Avec vue

En octobre une castanyada a réuni anciens et nouveaux adhérents et en novembre, la sortie à Besalú a été un véritable succès. Une journée ensoleillée, riche en histoire sur l'origine et l'évolution du site médiéval de Besalú conté et expliqué par deux guides charmants et très documentés. Puis, l'après-midi, la montée à l'ermitage de la Mare de Déu



Une belle photo carte postale pour les élèves de l'Escola de català.

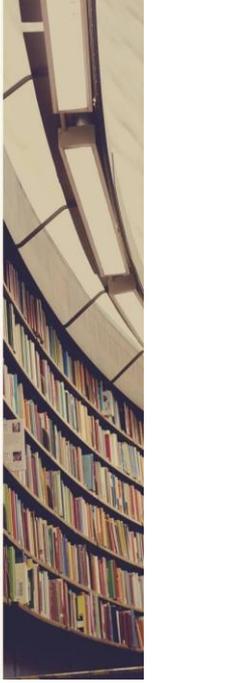
del mont où l'illustre Jacint Verdaguer a séjourné face au Canigó qui lui a inspiré son œuvre majeure Canigó. Après le repas délicieux avec une vue panoramique de la mer aux montagnes, le groupe a pu visiter la chambre et la

salle à manger où l'empreinte de Jacint Verdaguer, appelé Mossen Cinto, est encore palpable. Au moment du retour, les participants ont assisté à l'envol d'un delta-plane depuis les falaises. Ils n'oublieront pas le gigantesque monastère de

Sant Llorenç de Sous en cours de restauration. Une journée grâce à l'organisation sans faille des présidents et des membres du bureau. Cette première sortie qui en appellera d'autres, a été un vrai bonheur pour tous.

Advertisement for 'CINEMA EN CATALÀ A PROP DE CASA TEVA!' featuring the film 'El Viatge de la Marta' at Cinema El Ceretà on December 9th. Includes a synopsis and pricing information.

Advertisement for 'Jornada Literària pre V CIAJILLC' organized by Institut Franco-Català Transfronterer (IFCT) and Universitat de Perpinyà Via Domícia (UPVD) on November 4th. Includes a detailed program schedule.



[https://www.elpuntavui.cat/societat/article/2065634-ens-vindria-be-mes-ajuda-des-del-sud.html?ItemId=2784&utm\\_source=facebook&utm\\_medium=botons&utm\\_campaign=com\\_epanoticias&fbclid=IwAR2mrVIRcvCkIjHDTr\\_jPb71oV-fR2nlbbRk4vSC9GToKumOev\\_Fz1ze74Y](https://www.elpuntavui.cat/societat/article/2065634-ens-vindria-be-mes-ajuda-des-del-sud.html?ItemId=2784&utm_source=facebook&utm_medium=botons&utm_campaign=com_epanoticias&fbclid=IwAR2mrVIRcvCkIjHDTr_jPb71oV-fR2nlbbRk4vSC9GToKumOev_Fz1ze74Y)

Perpinyà - 4 desembre 2021 2.00 h

ALÀ BAYLAC I FERRER

PRESIDENT DE L'ASSOCIACIÓ PER A L'ENSENYAMENT DEL CATALÀ

## “Ens vindria bé més ajuda des del sud”



Alà Baylac és professor a l'IFCT de la Universitat de Perpinyà EPA.

*E.C - Perpinyà*

Professor a l'Institut Franco-Català Transfronterer de la Universitat de Perpinyà i president de l'Associació per a l'Ensenyament del Català (Aplec), Alà Baylac i Ferrer defensa que el coneixement de la llengua catalana entre els joves de la Catalunya del Nord ha de créixer amb més mitjans a l'educació pública. Malgrat el nombre reduït d'alumnes de català a les aules, no en fa un balanç negatiu. A l'ensenyament públic les hores d'iniciació a la llengua i el bilingüisme van pujant. La dinàmica és globalment positiva, tot i que massa lenta. Hem de passar a una altra etapa per poder tornar a desenvolupar el coneixement del català. Estem en uns 5.000 alumnes, un 9,1% de l'alumnat, que reben un ensenyament en català. Encara hi ha molt de camí per recórrer en comparació amb el 45% d'alumnes que al País Basc del Nord aprenen llur llengua. Sabent a més que aquí tenim un 75% d'opinions favorables entre les famílies perquè els seus aprenguin el català.

### **Què fa falta per incrementar el coneixement del català?**

La clau és que l'Estat francès i el Ministeri d'Educació obrin més classes bilingües a l'ensenyament públic. El repte és arribar a disposar de prou ensenyants per poder desenvolupar al màxim possible les línies bilingües, és la condició bàsica per reactivar

l'aprenentatge de la llengua, i les possibilitats reals de creixement són a l'ensenyament públic.

### **Falten mitjans o pressió social?**

Les dues coses. Com més pressió social i política hi hagi a cada territori, més París hi posa mitjans i desenvolupa l'oferta. Allà on hi ha més pressió social i política és al País Basc i Còrsega i és allà on és més avançat. Aquí hi ha una opinió globalment favorable de la població però no es tradueix en una pressió gaire forta ni dels responsables electes ni en forma de manifestacions. Pressió mitjana i resposta mitjana. També ens vindria bé més ajuda del sud.

### **En quin sentit?**

Ens vindria molt bé un suport moral i de mitjans financers que existia i no es fa més. Concretament, fa uns deu anys la Generalitat ens donava suport a través de l'Aplec, i això ja no existeix. Podríem parlar de convenis entre administracions, universitats, programes europeus, hi ha fórmules. Ens ajudaria i també implicaria una més gran motivació del ministeri i l'Estat francès. És molt important. Els bretons i els corsos no tenen un sud, nosaltres sí.

### **I l'ús social?**

Al Principat tots els joves surten de l'escola sabent català, després que l'utilitzin o no és una altra problemàtica. Aquí encara estem en el primer pas per redreçar la corba de competències lingüístiques dels joves. Les enquestes ens diuen que un 35% per cent de la població sap parlar poc o molt català; un 61% que l'entén. Pel que fa a l'ús social del català, les respostes cauen a un 1 o un 2%, excepte quan aquestes mateixes persones passen la frontera i un 35% diu que s'hi expressa en català.

## Notícies relacionades



[Català a les aules nord-catalanes](#)

[El repte de l'ensenyament immersiu al sector públic](#)

[Pendents d'una circular del govern abans de final d'any](#)

["Tenim urgència d'un segon centre"](#)



["Ens fan falta més mestres formats"](#)

[Assistents maternals i cursos per a adults](#)

[S'encalla el segon centre per a La Bressola a Perpinyà](#)



## **APLEC.CAT** Associació per a l'ensenyament del català

### La CIRCULAR comentada al portal de l'APLEC

Pots accedir al portal de l'APLEC – [www.aplec.cat](http://www.aplec.cat) – al text complet de la circular sobre ensenyament de les llengües regionals amb una versió comentada i explicitada. Permet als ensenyants i a les famílies de "llegir" molt concretament en què se traduirà per l'ensenyament del català i l'ensenyament bilingüe i immersiu en català el nou quadre reglamentari.

# A facebook :



**Parlem català cada dia amb Rémy Farré a [France Bleu Roussillon](#)!**

Escolta les càpsules diàries "Parlem català" de Rémy Farré Salvatella a [France Bleu Roussillon](#)  
[Oficina Pública de la Llengua Catalana](#)

[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [Data i hora: 11 de desembre 8:07](#) ·

🎙 Dijous passat els estudiants de primer any de la llicència de català de l'IFCT de la Universitat de Perpinyà, van enregistrar EN CATALÀ els contes i llibres del Premi del Llibre Vivent 2022 al servei del Canopé de Perpinyà.

👍 Molts d'aquests estudiants han començat a compaginar els estudis universitaris amb la feina de joves mestres d'iniciació de llengua i cultura catalanes a escoles de tot el territori nord-català.



10

[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [Data i hora: 5 de desembre 9:38](#) ·

🎧 Escolteu l'emissió de la ràdio francesa FranceInter 📺 Coneixeu les llengües regionals de França?



[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [Data i hora: 29 de novembre 15:26](#) ·

📺 Aquí teniu l'enllaç de l'emissió del "Aquí sem", de França 3, retransmès ahir diumenge 👍 dedicat íntegrament a la llengua catalana a Catalunya Nord!

🎧 "Aquí sem" és un programa televisiu presentat per la periodista nord-catalana Elsa Panadès.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/.../aqui-sem...>

[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [Data i hora: 1 de desembre 19:42](#) ·

📹 Petit fotoreportatge de la tarda de contes celebrada aquesta tarda a la Llibreria Catalana de Perpinyà.

👍 Ha estat una tarda excepcional de dimecres viscuda en català a [#Perpinyà](#) amb [Cam Mainada](#), [#CombelEditorial](#) i la [Llibreria Catalana Perpinyà](#)!

Moltes gràcies a tots els assistents, especialment als mainatges!



[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Íngrid Obiol](#) · [26 de novembre](#) ·

📺 Ahir a la tarda va tenir lloc un interessant debat televisiu sobre les llengües 'dites' regionals amb el president de l'[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#), Alà Baylac-Ferrer 🇪🇸

11

[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [25 de novembre](#) ·

🗣️ Comença la conferència "Catalunya Nord, llengua i cultura a l'actualitat" a l'Edifici Històric de la [Universitat de Barcelona](#).

[FNEC - Federació Nacional d'Estudiants de Catalunya](#) [Associació Catalana d'Estudiants](#)



[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [25 de novembre](#)

Avui Preparació de lots [APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#) i [Mil Dimonis](#) per les associacions de famílies d'alumnes de les escoles nord-catalanes que nos han sol·licitat!

[Associació Arrels - Catalunya Nord](#) [La Bressola Escola Catalana](#)

[Escola de Català del Voló](#)

[#sallagosa](#)

[#CatalunyaNord](#)



[APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [22 de novembre](#)

Compartim la notícia sobre "la trobada" de la Viquipèdia en català a Catalunya Nord!

La notícia ha estat publicada avui a [L'Indépendant](#)

[#Viquipèdia](#)

L'INDEPENDANT  
LUNDI  
22 NOVEMBRE 2021

SOCIÉTÉ

# Le catalan, 20<sup>e</sup> langue la plus utilisée sur Wikipedia

Ce week-end, les contributeurs de Wikipedia pour les pages en catalan se sont retrouvés dans les Pyrénées-Orientales pour leur « trobada » annuelle. Une réunion particulière puisque cette année la première page de l'encyclopédie libre fêtait son 20<sup>e</sup> anniversaire.

Le 17 mars 2001, la première page en catalan sur Wikipedia naissait. Il s'agissait de la définition d'un abaque, par un Andorran nommé Jose Daniel Queralto, ou CDani de son nom d'utilisateur de l'encyclopédie libre. Vingt ans plus tard, et comme chaque année depuis 14 ans, les contributeurs de Wikipedia en catalan se sont réunis, tout au long du week-end dans les Pyrénées-Orientales, d'abord à Elne, ce samedi 20 novembre, puis à la Casa de la Generalitat de Perpignan.

« L'occasion pour tous les wikipédistes volontaires de se rencontrer »

se rencontrer. Habituellement on a des contacts virtuels, à on se voit ! On peut discuter des problèmes qu'on rencontre, y réfléchir et trouver des solutions », explique Claudi Balaguer,



Les contributeurs Wikipedia catalans se sont retrouvés ce week-end dans les Pyrénées-Orientales. Oliver Got

L'an dernier, pour cause de pandémie, cette « Viquitrobada » avait dû se faire en distanciel, mais les contributeurs catalans ont finalement pu se retrouver pour cette 14<sup>e</sup> édition. « C'est l'occasion pour tous les wikipédistes volontaires de

■ 675 000 articles et 380 000 contributeurs

Tout au long du week-end, les participants ont pu assister à des ateliers, des débats et des conférences, avec techniques d'édition et de cartographie par exemple. Wikipedia compte 316 langues. Le catalan est la seconde langue dans le monde, après l'anglais bien

sûr, à être arrivée sur l'encyclopédie libre. « Aujourd'hui, c'est la 20<sup>e</sup> langue la plus utilisée », ajoute Claudi Balaguer, même si elle fut un temps à la 13<sup>e</sup> place.

La langue catalane compte pas moins de 675 000 articles, créés par un total de 380 000 contributeurs, dont 1 600 sont actifs. 14 millions des pages en catalan consultées le sont logiquement depuis l'Espagne. Plus surprenant, 488 000 le sont depuis les États-Unis, 449 000 depuis la Russie et 271 000 depuis le Brésil.

Océane Laparade

## [APLEC - Associació per a l'ensenyament del català](#)

Publicat per [Mil Dimonis](#) · [20 de novembre](#) ·

### Entrades

Publicat a [20 de desembre de 2021](#)

### [Trobada estudiants Liceu de Ceret i estudiants d'Estudis Catalans de la UPVD](#)

El dijous 16 de desembre els alumnes de 1r Bilingüe del Liceu de Ceret han compartit una jornada d'intercanvi a Perpinyà amb els estudiants de 2n any de la Llicència d'Estudis Catalans de la Universitat de Perpinyà. Abans de trobar-se a la Universitat, van anar a trobar escultures de l'artista Aristides Maillol tot apreciament el patrimoni arquitectònic del centre vila. Un pícnic va tenir lloc a la pineda del campus universitari, respectant els gestos barrera. La tarda va ser consagrada a una sessió de treball a l'Institut Franco Català Transfronterer, sobre el projecte < binomis lingüístics en català > al voltant dels artistes que van deixar una petjada a Ceret com Pablo Picasso i Juan Gris, entre d'altres.

Aquesta jornada d'intercanvi ha permès als alumnes de la filera bilingüe de Ceret i als estudiants d'Estudis Catalans de fer viure la llengua catalana fora de llurs centres acadèmics. Aquesta experiència, dirigida per les professores Maria Balastegui i Míriam Almarcha, professores a Ceret i a Perpinyà, respectivament, és només el començament d'una enriquidora col·laboració.



13

## TEXTOS OFICIAIS



### L'ARTICLE 312-11-2 de la Loi MOLAC

Article L312-11-2 du Code de l'éducation

Version en vigueur depuis le 24 mai 2021

[Créé par LOI n°2021-641 du 21 mai 2021 - art. 7](#)

« Sans préjudice de l'article L. 312-11-1, dans le cadre de conventions entre l'Etat et les régions, la collectivité de Corse, la Collectivité européenne d'Alsace ou les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution, la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. »

## LA CIRCULAIRE Langues et cultures régionales 221



Langues et cultures régionales  
Cadre applicable et promotion de leur enseignement  
circulaire du 14-12-2021 (NOR : MENE2136384C)

# Enseignements primaire et secondaire

## Langues et cultures régionales

### Cadre applicable et promotion de leur enseignement

NOR : MENE2136384C  
Cirulaire du 14-12-2021  
MENJS - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement du second degré ; aux directeurs et directrices d'école ; aux professeures et professeurs

L'article 2 de la Constitution prévoit que « la langue de la République est le français ». Introduit par la [loi constitutionnelle no 2008-724 du 23 juillet 2008](#) portant modernisation des institutions de la Ve République, l'article 75-1 dispose que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». A ainsi été confirmée la volonté institutionnelle d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des langues régionales.

L'article L. 312-10 du Code de l'éducation précise que, « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont

en usage » et que « cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité ». Ce même article indique que l'enseignement facultatif de langue et culture régionales peut prendre deux formes : un enseignement de la langue et de la culture régionales, ou un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.

La [loi no 2021-641 du 21 mai 2021](#) relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion conforte l'enseignement des langues régionales tout au long du parcours scolaire de l'élève, dans le premier et le second degré, en son article 7 : l'introduction de l'article L. 312-11-2 dans le Code de l'éducation précise ainsi que « la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. »

Cet enseignement s'applique au basque, au breton, au catalan, au corse, au créole, au gallo, à l'occitan-langue d'oc, aux langues régionales d'Alsace, aux langues régionales

des pays mosellans, au francoprovençal, au flamand occidental, au picard, au tahitien, aux langues mélanésiennes (drehu, nengone, paicî, ajië), au wallisien, au futunien, au kibushi et au shimaoré. L'intégration de ces deux dernières langues mahoraises est rendue possible à la suite de l'abrogation de l'article L. 372-1 du Code de l'éducation par l'article 5 de la loi du 21 mai 2021.

La présente circulaire a pour objet d'explicitier le cadre applicable à l'enseignement des langues vivantes régionales dans le respect de la décision no 2021-818 DC du 21 mai 2021 du Conseil constitutionnel, qui considère notamment que, « si, pour concourir à la protection et à la promotion des langues régionales, leur enseignement peut être prévu dans les établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou sont associés à celui-ci, c'est à la condition de respecter les exigences précitées de l'article 2 de la Constitution ».

## **I. Un cadre législatif et réglementaire propice à l'enseignement des langues et cultures régionales**

Depuis la circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001, texte de référence qui a constitué un jalon important pour la place faite par l'École aux langues et cultures régionales, et la circulaire associée n° 2001-167 du 5 septembre 2001 sur l'enseignement bilingue à parité horaire modifiée par la circulaire n° 2003-090 du 5 juin 2003, l'éducation nationale a poursuivi ses efforts pour développer l'apprentissage des langues vivantes régionales et la connaissance des cultures qu'elles portent, contribuant ainsi à transmettre un patrimoine national qu'il convient de connaître, de préserver, d'interroger et de faire vivre.

Ce développement est mené d'une part dans le cadre plus large de la politique nationale en faveur de l'apprentissage des langues vivantes dans leur diversité, et d'autre part dans le respect de la spécificité des dispositifs

d'enseignement des langues vivantes régionales, dont les modalités sont définies, selon les termes de l'article L. 312-10 du Code de l'éducation, par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

Par ailleurs, dans un souci de continuité des parcours linguistiques, la [loi no 2015-991 du 7 août 2015](#) portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié l'article L. 212-8 du Code de l'éducation pour faciliter l'inscription des élèves résidant dans une commune dont les écoles ne proposent pas un enseignement de langues régionales dans une école d'une autre commune dispensant cet enseignement, sous réserve de l'existence de places disponibles.

L'enseignement des langues et cultures régionales favorise la prise en compte de la continuité entre l'environnement familial et social et le système éducatif, contribuant à l'intégration de chacun dans le tissu social de proximité. À cet effet, l'article 34 de [la loi no 2019-791 du 26 juillet 2019](#) pour une École de la confiance permet, par la modification de l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation, « la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 » lorsque la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. Par ailleurs, l'article 6 de la loi no 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion oblige les communes de résidence qui ne disposent pas d'écoles bilingues à contribuer aux frais de scolarité des élèves concernés dans les écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue.

L'article 38 de la loi pour une École de la confiance renforce le cadre juridique de l'expérimentation pédagogique en modifiant l'article L. 314-2 du Code de l'éducation, qui précise que ces expérimentations peuvent porter sur l'enseignement dans une langue étrangère ou régionale.

Le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013 reconnaît le caractère bénéfique pour la réussite des élèves de l'apprentissage précoce des langues vivantes régionales et encourage la fréquentation d'œuvres et de ressources pédagogiques en langue régionale dès l'école primaire pour favoriser le plus tôt possible une exposition régulière à la langue. La loi a également modifié l'article L. 216-1 du Code de l'éducation pour préciser que les activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires organisées par les collectivités territoriales dans les établissements scolaires pendant leurs heures d'ouverture peuvent porter sur la connaissance des langues et des cultures régionales.

En outre, la possibilité jusqu'ici réservée aux enseignants du premier degré de recourir ponctuellement aux langues et aux cultures régionales dès lors qu'ils en tirent profit pour leur enseignement est étendue aux enseignants du second degré, dans l'ensemble des disciplines (article L. 312-11 du même Code). Ils peuvent également s'appuyer sur des éléments de la culture régionale pour favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires.

Les bilans et évaluations réalisés dans les différentes régions concernées ont confirmé l'intérêt éducatif d'un bilinguisme français-langue régionale ; c'est pourquoi les ouvertures de classes bilingues à l'école sont développées et les sections existantes en collège et lycée sont consolidées et étendues.

## **II. Promouvoir l'enseignement des langues et cultures régionales tout au long de la scolarité**

Les langues vivantes régionales sont enseignées sur l'ensemble du parcours scolaire selon des modalités pédagogiques diversifiées qui permettent, conformément à l'article L. 312-11-2 du Code de l'éducation, de proposer, dans le cadre de l'horaire normal,

l'enseignement de cette discipline au plus grand nombre d'élèves dans les territoires concernés. Elles sont considérées comme partie intégrante de la politique de développement des langues engagée par le ministère chargé de l'éducation nationale à travers le plan langues, dont l'objectif est d'améliorer la maîtrise des langues par les jeunes Français, d'assurer la continuité et la cohérence de leur parcours linguistique et d'encourager la diversité linguistique, en particulier dans le premier degré. Cette diversité linguistique englobe les langues vivantes étrangères, les langues vivantes régionales et les langues anciennes.

Les mesures prises concernant les langues régionales sont donc associées autant que possible aux actions réalisées dans le cadre du plan langues. L'apprentissage des langues concourt à l'ouverture culturelle des élèves, favorise leur mobilité et leur insertion professionnelle, et développe leur conscience civique.

**Les programmes de langues vivantes,** désormais communs à toutes les langues, étrangères et régionales, à chaque niveau d'enseignement, et rédigés par cycle, proposent pour chacun d'eux des thématiques culturelles partagées par toutes les langues vivantes enseignées, qui permettent des projets pédagogiques cohérents, des travaux transversaux et des comparaisons entre langues et cultures.

**Les programmes de langues vivantes sont adossés au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)** pour ce qui est des niveaux de compétence à atteindre par les élèves dans les différentes activités langagières : le niveau minimal A1 est attendu pour les activités de réception et production orale durant le cycle 2 ; au moins le niveau A1 dans les cinq activités à la fin du cycle 3 ; en fin de cycle 4, pour la langue vivante 1, au moins le niveau A2 dans les cinq activités et B1 dans plusieurs d'entre elles, et pour la langue vivante 2, le niveau A2 est attendu dans au moins deux activités langagières ; à la fin du cycle terminal, pour la LVB et la LVC au moins le niveau B1 est attendu dans les cinq activités langagières. Les niveaux attendus

pour les enseignements communs et facultatifs ne s'appliquent pas aux parcours bilingues, parcours linguistiques spécifiques dont les objectifs sont supérieurs en raison d'un apprentissage renforcé de la langue étudiée et de l'utilisation de cette langue dans différents domaines d'enseignement. Ainsi, **en section bilingue**, les niveaux de compétence attendus sont les suivants : au moins le niveau A2 dans toutes les activités langagières et B1 dans plusieurs d'entre elles à la fin du cycle 3 ; au moins le niveau B1 dans toutes les activités langagières et le niveau B2 dans plusieurs d'entre elles en fin de cycle 4 ; au moins le niveau B2 dans toutes les activités langagières et C1 dans plusieurs d'entre elles à la fin du lycée.

**À l'école élémentaire**, l'avancement d'une année du début de l'apprentissage d'une langue vivante, dès le cours préparatoire, pour tous les élèves, concerne également les langues vivantes régionales. Ainsi, durant les classes de l'école élémentaire, une langue régionale peut être enseignée sur tout ou partie de l'horaire normal dévolu aux langues vivantes. L'enseignement de la langue régionale est éventuellement renforcé, selon le projet d'école, par la conduite d'activités en langue régionale dans différents domaines d'apprentissage. Cet apprentissage peut en outre être précédé par des actions de sensibilisation et d'initiation à l'école maternelle, sous la conduite d'un enseignant et/ou d'un intervenant extérieur. Enfin, le temps périscolaire, notamment dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, constitue un levier de continuité privilégié pour la pratique et la découverte des langues régionales à travers des activités ludiques, culturelles, artistiques et sportives pouvant être menées en langue, et animées par des locuteurs avérés.

**Le collège** offre un cadre favorable à un enseignement structuré des langues et cultures régionales, comme le précise l'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'[arrêté du 19 mai 2015](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (hors sections bilingues). Au cycle 4 (classes de cinquième, quatrième et troisième), les élèves peuvent choisir une langue vivante régionale au titre de

l'enseignement d'une deuxième langue vivante. Les élèves peuvent également, lorsque l'établissement le propose, suivre l'apprentissage d'une deuxième langue vivante étrangère ou régionale dès la classe de sixième (dispositif bilangue). L'enseignement des deux langues vivantes en sixième se fait alors dans la limite de six heures hebdomadaires. En classe de sixième et au cycle 4, les élèves peuvent en outre suivre un enseignement facultatif de langue et culture régionale dans la limite de deux heures hebdomadaires. Hors sections bilingues, un enseignement commun ou complémentaire peut, à chaque niveau du collège, être dispensé pour partie en langue vivante étrangère ou régionale conformément aux horaires en vigueur (dispositif des disciplines non linguistiques, DNL). Enfin, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) sont propices à des projets traitant des langues et des cultures régionales ou les incluant, qui prennent par exemple en compte le patrimoine et la vie culturelle locale, ou encore l'économie et les échanges à l'échelle de l'aire de diffusion d'une langue vivante régionale, qui peut être étendue.

Dans toutes les formes qu'elle prend, l'étude d'une langue vivante régionale amène les élèves à opérer des rapprochements avec la langue française et participe ainsi à une meilleure maîtrise de celle-ci. Les langues régionales œuvrent, dans l'enseignement primaire comme au collège et à l'instar des autres disciplines, à une meilleure maîtrise des enseignements fondamentaux.

**Les modalités de passation et d'attribution du diplôme national du brevet**, telles que définies par l'article 12 de l'[arrêté du 31 décembre 2015](#), contribuent à valoriser l'enseignement des langues et des cultures régionales. L'enseignement de complément de langue vivante régionale est valorisé par des points supplémentaires obtenus si le candidat a atteint (dix points) ou dépassé (vingt points) les objectifs d'apprentissage du cycle, à savoir le niveau A2 du CECRL dans au moins deux activités langagières. Les candidats ont la possibilité de demander l'inscription d'une mention « langue régionale », suivie de la désignation de la langue concernée, sur le

diplôme national du brevet ; cette mention y est inscrite s'ils ont obtenu la validation du niveau A2 du CECRL pour cette langue.

**Le lycée général et technologique** permet aux élèves de poursuivre leur parcours en langues et cultures régionales selon une offre diversifiée.

- En classe de seconde et dans le cycle terminal du lycée général et technologique, les élèves peuvent choisir une langue vivante régionale en tant qu'enseignement commun au titre de la langue vivante B (LVB). Dans la voie générale et dans la voie technologique en série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), ils peuvent choisir une langue régionale en tant qu'enseignement optionnel, au titre de la langue vivante C (LVC). Les langues vivantes régionales sont prises en compte dans l'évaluation de l'examen du baccalauréat dans le cadre du contrôle continu qui est établi à partir des moyennes annuelles des moyennes renseignées dans le livret scolaire. Dans tous les cas, les langues régionales bénéficient du régime commun prévu pour l'évaluation des enseignements au baccalauréat. Le choix de la LVB ou de la LVC au baccalauréat s'effectue lors de l'inscription à l'examen. Si la langue vivante régionale est choisie au titre de la LVB dans les enseignements communs, le coefficient affecté est 6 pour les deux années du cycle terminal (article 1er de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique). Si la langue régionale est choisie au titre de la LVC comme enseignement optionnel, le coefficient affecté est 4 pour les deux années du cycle terminal (article 2-1 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du

baccalauréat général à compter de la session 2021). Dans ce cas, comme pour tous les enseignements optionnels, la langue régionale choisie à ce titre verra son coefficient 4 s'ajouter à la somme globale du coefficient 100 du baccalauréat.

- **Une attestation de langues vivantes est délivrée à la fin du cycle terminal à tous les candidats** au baccalauréat général et technologique pour les langues vivantes A et B présentées à l'examen ([arrêté du 3 novembre 2020](#) relatif à la délivrance d'une attestation de langues vivantes à la fin du cycle terminal à compter de la session 2021 du baccalauréat général et technologique). Cette attestation vise à situer le niveau du candidat dans chacune de ces langues au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Elle concerne donc également les élèves ayant choisi une langue régionale au titre de la LVB, qui peuvent ainsi valoriser leur niveau atteint.
- **L'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)** est ouvert aux langues régionales qui font l'objet d'un programme officiel, à l'instar des langues vivantes étrangères. Il est alors évalué soit en contrôle continu à hauteur d'un coefficient 8 si les élèves ne le suivent qu'en première (article 2 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session 2021), soit par une épreuve terminale dotée d'un coefficient 16 s'ils le poursuivent en terminale (article 1er de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session 2021). L'enseignement de spécialité est destiné naturellement aux élèves ayant suivi un parcours bilingue, mais non exclusivement. Cet enseignement dispensé sur des horaires importants (4 h en première, 6 h en terminale) vise à exercer les élèves à

une réflexion de plus en plus autonome et à une pratique soutenue de la langue régionale. Il fournit les premiers outils permettant de préparer aux démarches de recherche, d'analyse et de réflexion utilisées dans tous les enseignements universitaires et offre une formation précise et riche aux étudiants qui se destinent, par exemple mais non exclusivement, à l'enseignement des langues régionales dans le premier comme dans le second degré.

- La place des langues régionales dans les enseignements est également renforcée par l'accent mis au lycée sur **l'enseignement des disciplines non linguistiques en langue vivante étrangère ou régionale**. L'article 6 de [l'arrêté du 20 décembre 2018](#) modifié, relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (Selo) et de l'indication « discipline non linguistique » ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique, prévoit ainsi que, hors des sections européennes ou de langue orientale, les disciplines dites non linguistiques (DNL) peuvent être dispensées en partie en langue vivante, étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées. Ces enseignements, qui se sont développés dans les dix dernières années, permettent une pratique fluide de la langue régionale et consolident les aptitudes des élèves à maîtriser la richesse des cultures abordées.
- Afin de renforcer l'offre linguistique en langues vivantes régionales au lycée, le centre national d'enseignement à distance (Cned) développe, dès la rentrée scolaire 2021, **des parcours d'enseignement à distance dans quatre langues régionales** au titre de la LVC : en basque, breton, corse et occitan-langue d'oc. Cette offre

complémentaire vise à faciliter l'accès à l'enseignement de ces langues sur l'ensemble du territoire national, sans remettre en cause l'implantation des enseignements dans les académies. Elle assure une large diffusion de ces langues, permet de garantir la continuité de parcours pour tous les élèves et de répondre à une demande géographiquement dispersée au sein des académies.

#### **Pour ce qui concerne le baccalauréat**

**professionnel**, les langues régionales peuvent être choisies au titre de l'enseignement général de LVB pour les spécialités concernées ou au titre d'un enseignement facultatif de langue vivante, de même que dans certaines spécialités du CAP, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art quand le règlement d'examen prévoit une langue vivante. L'enseignement de la langue régionale peut être éventuellement renforcé par l'enseignement de disciplines non linguistiques en partie en langue vivante régionale conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.

**Sur l'ensemble des classes du collège**, dans le prolongement de l'école primaire et pour en assurer la continuité, des sections bilingues de langues régionales proposent un enseignement renforcé de la langue régionale d'une durée hebdomadaire d'au moins trois heures et un enseignement partiellement en langue régionale dans une ou plusieurs autres disciplines dans le respect des dispositions de [l'arrêté du 12 mai 2003](#).

Ces sections permettent une intensification de la pratique de la langue régionale déjà acquise à l'école et l'approfondissement de la culture propre à l'aire de diffusion de la langue dans ses diverses composantes littéraires, historiques, géographiques et artistiques. Leur fonctionnement s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement. Elles s'adressent en priorité aux élèves ayant déjà suivi un cursus bilingue mais peuvent être ouvertes sous certaines conditions à d'autres élèves, qui auront au préalable fait la preuve des compétences

linguistiques nécessaires à leur admission dans ces sections.

**Au lycée**, les enseignements bilingues suivis dans les sections langues régionales de collège se poursuivent selon des modalités similaires. Ils correspondent à la volonté commune de développer le plurilinguisme au lycée, pour ses apports culturels et cognitifs. L'objectif visé est de permettre aux élèves d'atteindre un niveau d'utilisateur expérimenté à l'issue de leur scolarité secondaire, selon la terminologie du CECRL. Les élèves ayant suivi ce cursus bilingue peuvent présenter au baccalauréat des épreuves en langue régionale et bénéficient dans ce cadre d'une mention rendant compte de cette formation particulière.

### **III. Renforcer l'enseignement des langues régionales pour les élèves intéressés dans le cadre du bilinguisme**

Parce que les langues régionales font partie du patrimoine linguistique de la France, le ministère mène une action résolue en faveur de l'enseignement bilingue en français et en langue régionale pour les élèves et les familles qui aspirent à **la maîtrise équivalente des deux langues**.

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue français-langue régionale contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves sans préjudice de l'objectif final d'une bonne maîtrise de chacune des deux langues étudiées. Tout en permettant la transmission des langues régionales, cet enseignement conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues. Cette modalité d'apprentissage spécifique est explicitement mentionnée comme l'une des deux formes de l'enseignement de langue et culture régionales par l'article L. 312-10 du Code de l'éducation. Avec l'enseignement bilingue, la langue régionale n'est plus seulement la langue

enseignée mais devient langue d'enseignement d'autres disciplines.

Les classes bilingues français-langue régionale peuvent proposer dès la petite section de maternelle un cursus spécifique intensif, dans lequel la langue régionale est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. Ce cursus repose sur l'usage de la langue régionale ou de la langue française comme langue d'enseignement. Le temps d'exposition à l'une ou l'autre des langues apprises est adapté aux besoins des élèves et au projet pédagogique de l'école/l'établissement ou de la classe.

L'objectif des classes bilingues et des sections bilingues, de la maternelle au lycée, est d'assurer une maîtrise équivalente du français et de la langue régionale, que ce soit par la parité horaire hebdomadaire dans l'usage des deux langues ou par l'enseignement bilingue par la méthode dite immersive. Cet enseignement par immersion est une stratégie possible d'apprentissage de l'enseignement bilingue. S'agissant en particulier des trois cycles d'enseignement primaire considérés dans leur globalité, cet enseignement associe l'utilisation de la langue régionale et celle de la langue française pour parvenir rapidement à une certaine aisance linguistique des élèves dans les deux langues. Le temps de pratique de chacune des deux langues peut varier dans la semaine, l'année scolaire ou encore à l'échelle des cycles, en fonction des besoins effectivement constatés.

Le recours à l'enseignement bilingue par méthode immersive est nécessairement facultatif pour l'élève. Ce sont les représentants légaux qui font la demande d'inscrire leur enfant dans une structure pédagogique qui propose cette méthode. Ce choix est guidé par le projet pédagogique de l'école ou de l'établissement, qui doit dès lors être présenté en amont de l'inscription, contribuant ainsi au choix éclairé de l'élève et de sa famille. Le recours au français comme appui à l'expression et à la compréhension de l'enfant au cours des enseignements en langue régionale reste intégré à la démarche pédagogique en tant que de besoin.

La langue de communication utilisée par les personnels de l'école ou de l'établissement à destination des parents d'élèves et des partenaires institutionnels est le français. Le cas échéant et selon le contexte, la langue régionale peut également être utilisée en étant associée au français par des documents et une approche bilingues.

Afin que soit garantie aux élèves concernés la pleine maîtrise du français et de la langue régionale, des évaluations sont organisées dans les conditions fixées au IV de la présente circulaire.

## **IV. Piloter l'enseignement des langues et cultures régionales**

### **L'évaluation des performances des élèves en matière de maîtrise de la langue française et de la langue régionale**

Le niveau de maîtrise du français et de la langue régionale des élèves issus de parcours bilingues fait l'objet d'une évaluation régulière. Ainsi, une attention particulière est portée aux résultats de ces élèves aux évaluations nationales de CP, de CE1 et de 6e qui tient compte des spécificités des sections bilingues. **Des évaluations complémentaires, élaborées en lien avec le conseil supérieur des langues, permettent de suivre la progression des acquis linguistiques des élèves dans les deux langues tout au long de leur parcours.**

Dans le cas où le niveau de maîtrise du français constaté est insuffisant, des solutions de remédiation et d'accompagnement sont proposées.

La réintégration de l'élève dans un cursus d'enseignement non-bilingue peut également être envisagée à tout moment de la scolarité.

### **La création d'un conseil supérieur des langues, dont un collège concernera les langues régionales**

Le conseil supérieur des langues est une instance nationale de réflexion, de consultation et d'impulsion pour l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales et des langues anciennes. Il comprend en son sein un collège en charge de l'enseignement des langues régionales, qui s'attache à développer des réflexions didactiques et pédagogiques pour favoriser cet enseignement. Le conseil supérieur des langues accompagne les académies dans la réalisation de formations académiques visant à renforcer la qualité des enseignements et à assurer la cohérence des pratiques.

### **Le pilotage de la politique nationale et académique en faveur des langues régionales**

Le conseil supérieur des langues veille, dans le cadre général de la politique des langues vivantes, au suivi et à la cohérence de l'action pédagogique dans les académies concernées par l'enseignement des langues régionales.

**Au niveau académique**, la carte académique des langues, telle qu'elle est élaborée conformément à la [circulaire no 2015-173 du 20 octobre 2015](#), permet de mieux valoriser les langues vivantes régionales et représente un outil important pour développer leur enseignement selon un plan pluriannuel défini par chaque académie, adapté à ses besoins et à ses caractéristiques, en lien avec les conseils académiques des langues régionales. Elle est utile aux recteurs d'académie pour définir une politique des langues vivantes qui tienne compte des orientations nationales, des spécificités locales et du cadre légal en vigueur. Elle est un élément de l'information qui doit être fournie aux familles aux termes de l'article L. 312-10 du Code de l'éducation. En outre, **la création d'une agrégation des langues** de France en 2017 permet désormais la création d'un vivier d'IA-IPR de langues de France recrutés nationalement et chargés de remplir auprès des recteurs des missions de conseillers et de veiller en particulier à la qualité des enseignements dispensés.

Le conseil académique des langues régionales est associé à la définition et à l'actualisation régulière de la carte académique des langues,

et veille à la diversité des modes d'enseignement des langues et cultures régionales proposés, ainsi qu'à la cohérence de l'offre d'enseignement des langues et cultures régionales, tant en termes de sites d'enseignement sur un même territoire que de continuité d'un niveau à l'autre, de l'école primaire au lycée. Il est consulté, ainsi que le prévoit l'article D. 312-34 du Code de l'éducation, sur les projets de mise en place d'un enseignement bilingue dans les écoles et sections langues régionales des collèges et des lycées décidés par le recteur. L'ouverture de sites bilingues doit s'appuyer sur l'existence d'une demande parentale avérée et faire l'objet d'une concertation large impliquant l'ensemble des acteurs concernés. L'avis du conseil académique des langues régionales est également recueilli sur les actions de formation initiale et continue spécifiques engagées dans l'académie, qui font l'objet de la vigilance et du soutien nécessaires pour garantir des ressources humaines suffisantes et compétentes.

Les articles D. 312-33 à D. 312-39 du Code de l'éducation fixent la composition et les modalités de fonctionnement des conseils académiques des langues régionales, qui se réunissent au moins deux fois par an. Lorsque le recteur le juge nécessaire, notamment en raison de la diversité des questions à traiter et de l'existence de plusieurs langues régionales dans la même académie, le conseil est réuni en groupes techniques restreints. Les résultats des travaux de ces groupes techniques sont soumis à l'avis du conseil académique.

Académies et collectivités territoriales sont invitées à formaliser dans des conventions les modalités de leur coopération pour développer et encourager l'apprentissage des langues et cultures régionales. De même, là où existent des offices publics de langue régionale, ceux-

ci sont étroitement associés, notamment à travers ces conventions, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique des langues régionales. Les conventions veillent à respecter les orientations de la politique nationale et s'appuient sur les travaux et recommandations du conseil supérieur des langues.

Dans ce cadre, l'implication des collectivités peut prendre des modalités très diverses, comme :

- la prise en charge d'intervenants extérieurs dans les écoles sur le temps scolaire ;
- l'aide au développement de projets et l'offre de ressources pédagogiques ;
- la mise en œuvre d'actions culturelles péri- ou extra- scolaires ;
- la diffusion d'informations auprès des parents et des élèves ;
- l'évaluation et l'analyse de la demande d'apprentissage des langues et cultures régionales de la part des élèves et des familles.

La coordination académique entre les différents niveaux d'enseignement, l'animation, le suivi du dispositif d'enseignement des langues et cultures régionales sont placés sous la responsabilité d'un coordonnateur académique, inspecteur ou chargé de mission d'inspection, désigné par le recteur.

La présente circulaire abroge la circulaire n° 2017-072 du 12-4-2017.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray

## LES INFOS de la



### Les activités de la FLAREP

- Réunion téléphonique du secrétaire général avec le conseillers aux Affaires pédagogiques du Ministère de l'Éducation, David Bauduin, 9/12/2021
- Réunion avec le député de Perpignan Romain Grau (LreM), 10/11/2021
- Courrier au premier ministre sur la circulaire en préparation, 11/12/2021
- Courriers aux parlementaires sur la circulaire en préparation, 12/12/2021

## COMMUNIQUÉS sur la Circulaire Langues et cultures régionales

### L'APLEC



23

## AMB LA LLEI MOLAC : CATALÀ « ALS HORARIS NORMALS » I PER A « TOTS ELS ALUMNES »

19/12/2021

La nova circular sobre ensenyament de les llengües regionals publicada el 16/12/2021 inclou la disposició de la llei Molac segons la qual « *la llengua regional és una matèria ensenyada dins el quadre de l'horari normal de les escoles, els col·legis i els liceus amb l'objectiu de proposar l'ensenyament de la llengua regional a tots els alumnes* » (ara article L.312-11-2 del codi de l'educació). L'APLEC s'aplicarà doncs ara a transcriure aqueix nou principi legal en la realitat de tots els establiments. En aquest sentit demana ja a les institucions (Regió, Departament), als organismes de política lingüística com l'Oficina pública de la llengua catalana (OPLC) i el Sindicat intercomunal per al català, a les administracions de l'Educació nacional de treballar a posar en plaça la nova etapa : català a pertot arreu i per a tothom. Aqueixa nova política de l'oferta generalitzada pot prendre la forma – segons defineix el quadre reglamentari – d'un ensenyament d'iniciació (llengua sola), de classes bilingües a paritat o d'ensenyament immersiu (públic o privat associatiu), de la petita secció de maternal fins al liceu. El Grup tècnic departamental per al català i el Consell acadèmic de les llengües regionals que se reuniran al gener tractaran de la qüestió. L'APLEC dona tot el support a l'OPLC que treballa ja pel 2022 a un balanç complet de l'ensenyament del català i a la signatura d'un Conveni específic per al desenvolupament de l'ensenyament del català. Contacte i detalls : [www.aplec.cat](http://www.aplec.cat)

## AVEC LA LOI MOLAC : DU CATALAN « DANS L'HORAIRE NORMAL » ET POUR « TOUS LES ÉLÈVES »

La nouvelle circulaire sur l'enseignement des langues régionales publiée le 16/12/2021 intègre la disposition de la loi Molac selon laquelle « *la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves* » (article L.312-11-2 du code de l'éducation). L'APLEC s'appliquera donc à concrétiser ce nouveau principe légal dans la réalité de tous les établissements. En ce sens l'APLEC demande aux institutions (Région, Département), aux organismes de politique linguistique comme l'Office public de la langue catalane (OPLC) et Syndicat intercommunal pour le catalan, aux administrations de l'Éducation nationale de travailler à la mise en place de la nouvelle étape : catalan partout et pour tous. Cette nouvelle politique de l'offre généralisée peut prendre la forme – tel que défini par le cadre réglementaire – d'un enseignement d'initiation (langue seule), de classes bilingues à parité ou d'enseignement immersif (public ou privé associatif), depuis la petite section de maternelle jusqu'au lycée. Le Groupe technique départemental pour le catalan et le Conseil académique des langues régionales qui se réuniront en janvier traiteront la question. L'APLEC apporte tout son soutien à l'OPLC qui travaille déjà pour réaliser en 2022 un bilan complet de l'enseignement du catalan et signer une Convention pour le développement de l'enseignement du catalan. Contacte i detalls : [www.aplec.cat](http://www.aplec.cat)



### Comunicat sobre la nova circular relativa a l'ensenyament de les llengües dites regionals

Després de la decisió del Consell Constitucional, el passat mes de maig, de declarar l'ensenyament immersiu inconstitucional, aquest dijous 16 de setembre el Butlletí Oficial de l'Educació Nacional de l'Estat francès ha publicat la nova circular relativa a l'ensenyament de les llengües dites regionals. La Bressola considera que la publicació d'aquesta circular per part del govern francès és positiva en tant que es defineix per primera vegada un marc legal d'aplicació del sistema immersiu i confirma el procés de dignificació lingüística existent, així com també prova de trobar un encaix després del revés del Consell Constitucional. Malgrat això, la immersió continua encara lluny del reconeixement necessari.

Des del mes de setembre, les diverses escoles d'immersió lingüística que formen part de la xarxa associativa Eskolim, que presideix La Bressola, així com els representants de les oficines públiques de les diferents llengües dites regionals han participat al grup de treball encapçalat pel Primer Ministre, Jean Castex, i el ministre d'Educació Nacional, Jean-Michel Blanquer, per debatre el projecte de circular i fer esmenes al text proposat, algunes de les quals s'han acceptat.

La voluntat de La Bressola ha estat en tot moment garantir el seu model educatiu, la llibertat pedagògica i treballar pel reconeixement ple del català; reconeixement que passa necessàriament per una transmissió de qualitat a l'ensenyament.

La Bressola posa de manifest el suport del Primer Ministre, Jean Castex, a les llengües dites regionals i valora positivament la qualitat del diàleg d'aquests darrers mesos.

## FELCO

<http://www.felco-creo.org/17-12-21-communique-felco-circulaire-langues-regionales-du-16-12-2021-des-avancees-mais-restons-vigilants/>

### **17-12-21 – Communiqué FELCO : Circulaire langues régionales du 16-12-2021 des avancées, mais restons vigilants**

Publié le [17 décembre 2021](#) par [Marie-Jeanne Verny](#)

La FELCO a découvert hier 16 décembre [le texte de la circulaire](#) concernant l'enseignement des langues régionales, circulaire qui entendait répondre à l'indignation des enseignants, des parents d'élèves et des associations culturelles de promotion des langues de France suite à la censure par le Conseil Constitutionnel de certaines dispositions novatrices de la loi Molac, votée pourtant à une majorité écrasante par les élus des deux chambres.

La lecture de cette circulaire, dont on ne niera pas qu'elle a d'abord le mérite d'exister, même si l'on aurait pu espérer que la question justifie un décret, appelle de notre part un certain nombre de remarques.

#### **Des avancées, fruits de la mobilisation collective**

- Il convient d'abord de signaler que pour une fois les associations de promotion des langues de France, et les offices publics impliqués dans cette promotion dans certaines régions ont été consultés au cours de l'élaboration de la circulaire, même si au final peu de ce qu'elles suggéraient a été retenu.
- Le flamand occidental, le francoprovençal et le picard font leur entrée dans la liste des langues régionales reconnues par le Ministère de l'Éducation nationale (c'était chose faite pour les langues de Mayotte depuis la loi Molac). Il s'agit d'une revendication ancienne, portée par les associations de promotion de ces langues et partagée par la coordination PQVNL et la FLAREP entre autres. La FELCO se réjouit de cette prise en compte de langues que le ministère se refusait jusqu'ici à reconnaître.
- L'enseignement par immersion est reconnu comme une des possibilités de l'offre d'enseignement en langue régionale, y compris dans le public. C'était une des innovations introduites par la loi Molac, censurée par le Conseil Constitutionnel. Sa prise en compte dans la circulaire représente donc, de fait, le désaveu par le ministère de l'opposition qu'il avait manifestée sur ce point au cours du débat parlementaire. C'est donc un point positif, même s'il reste à voir quelle sera la réaction du Conseil Constitutionnel, lui aussi désavoué.
- La circulaire reconnaît le rôle qui doit être joué par les Conseils académiques des langues régionales et les comités techniques appelés à les épauler, et prend la peine de rappeler les textes régissant leur fonctionnement. La FELCO ne peut que s'en réjouir, l'expérience ayant montré que dans bien des académies, le rectorat avait trop souvent tendance à négliger d'appliquer correctement ces textes, quand il ne les négligeait pas totalement. On peut espérer que cela leur sera désormais interdit, mais il conviendra néanmoins d'être très vigilant sur ce point.

Cela dit, cette circulaire ne saurait satisfaire toutes les inquiétudes et revendications portées par les associations, dont la FELCO.

#### **Tout n'est pas acquis et nous demeurons vigilants**

- L'article 7 de la loi Molac, portant sur la généralisation de l'offre d'enseignement de et en langue régionale dans les académies concernées est évoqué, non d'ailleurs sans que son libellé soit subrepticement modifié au passage dans un sens restrictif. Mais il n'est qu'évoqué, justement, sans que soient détaillés les moyens, dans tous les sens du terme, mis au service de cette généralisation.
- Concernant le statut des langues régionales au lycée et au baccalauréat, statut mis à mal par les dernières réformes, on ne note que peu de progrès, voire la simple confirmation de l'existant, sans que soient

abordées des questions comme la compatibilité entre options, par exemple, sur le modèle de ce qui est accordé aux langues de l'Antiquité.

- Et le point noir principal est constitué par l'absence de toute allusion à la question des moyens, en heures, en postes, en formation initiale et continue, en information des familles. Tant que cette question ne sera pas sérieusement traitée par le ministère, les quelques dispositions plus ou moins prometteuses de la circulaire risquent fort de rester lettre morte.

La FELCO prend donc acte du nouveau texte, mais ne manquera pas, avec les autres associations des autres langues, de continuer de porter des revendications qui pour l'heure ne sont que partiellement satisfaites.

## EUSKAL KONFEDERAZIOA

### « Renforcer dès la rentrée prochaine la carte de l'enseignement du basque et en basque »

Par [Communiqué de Presse](#) | Publié : 20/12/2021



26

Dix mille personnes ont défilé le samedi 29 mai à Bayonne à l'appel d'Euskal Konfederazioa, dans le cadre de la journée commune d'actions du collectif « Pour Que Vivent Nos Langues »

Euskal Konfederazioa vient de prendre connaissance de la circulaire « *cadre applicable et promotion des langues et cultures régionales* » qui était attendue depuis ces derniers mois.

Face à la décision de censure du conseil constitutionnel de mai 2021, la circulaire précise le cadre dans lequel l'immersion est autorisée. Elle précise la liberté d'organisation dont bénéficient les établissements, sous réserve d'assurer « *l'égal maîtrise des deux langues* » en fin de scolarité. En pratique, cela signifie donc que le modèle pratiqué dans les établissements associatifs, et notamment Seaska, est conforté. Cela signifie aussi que dans le cas des écoles publiques, l'immersion, jusqu'alors cantonnée à la maternelle, est désormais possible jusqu'au lycée.

La question des examens du brevet et du baccalauréat est également évoquée, avec une porte ouverte spécifiant que « *les élèves ayant suivi ce cursus bilingue peuvent présenter au baccalauréat des épreuves en langue régionale* », sans que ne soient explicitées les modalités permettant une mise en application de cette déclaration. Euskal Konfederazioa demande une clarification également à ce sujet et continuera à revendiquer ce droit pour tous les élèves.

La circulaire était également attendue sur une concrétisation des articles votés dans le cadre de la loi Molac, mais elle reste timorée sur ce point.

Au-delà du contenu de la circulaire, Euskal Konfederazioa souhaite souligner deux points importants :

- D'une part, le contexte dans lequel s'inscrit cette circulaire : il ne s'agit ni plus ni moins pour le gouvernement d'essayer de sauver la face suite au recours devant le Conseil Constitutionnel qui avait été piloté par le ministère de l'Éducation nationale lui-même. Ne soyons pas dupes : plus qu'une volonté affirmée du gouvernement de vouloir développer et pérenniser les langues territoriales par le biais de l'immersion et de la généralisation de l'offre de l'enseignement bilingue, il s'agit de jouer la carte de l'apaisement suite aux réactions (et notamment les manifestations du 29 mai organisées dans le cadre de la journée du *Collectif Pour Que Vivent Nos Langues*) qu'avait engendrées la décision du Conseil constitutionnel.
- D'autre part, n'oublions pas qu'il s'agit simplement d'une circulaire, c'est à dire une série d'instructions émanant d'un ministère et se trouvant donc en dehors de la hiérarchie des normes et qui, de ce fait, n'a aucune valeur juridique dans le cadre d'une procédure en contentieux : la décision du Conseil constitutionnel est toujours d'actualité et avec elle l'épée de Damoclès au-dessus de la tête de l'enseignement immersif, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement associatif...

Euskal Konfederazioa prend acte de cette circulaire et appelle l'Office public de la langue basque, les élu.e.s locaux, parents, enseignant.e.s et acteurs du monde de l'enseignement à se saisir de l'opportunité pour renforcer dès la rentrée prochaine la carte de l'enseignement du basque et en basque, en développant l'immersion jusqu'au CM2 dans les écoles déjà bilingues ou pratiquant l'immersion en maternelle et en développant le modèle à parité horaire dans les établissements ne proposant à ce jour aucun enseignement en langue basque.

## POUR QUE VIVENT NOS LANGUES

[https://pourqueviventnoslangues.jimdofree.com/2021/12/17/circulaire-langues-r%C3%A9gionales-une-bonne-copie-mais-impairfaite/?fbclid=IwAR0GfZwE7PI9aSSq01In56J8GhAnzLQDtmxFE-1xC\\_UCZQmUm120ouFdUA](https://pourqueviventnoslangues.jimdofree.com/2021/12/17/circulaire-langues-r%C3%A9gionales-une-bonne-copie-mais-impairfaite/?fbclid=IwAR0GfZwE7PI9aSSq01In56J8GhAnzLQDtmxFE-1xC_UCZQmUm120ouFdUA)



27

## Circulaire langues régionales : une bonne copie, mais imparfaite

17 décembre 2021

Le collectif *Pour Que Vivent Nos Langues* **accueille avec satisfaction** la circulaire du 16 décembre sur l'enseignement des langues régionales qui vient temporairement résoudre la crise générée par la censure du Conseil constitutionnel **en autorisant l'enseignement bilingue par immersion, y compris dans l'enseignement public**, conformément au texte adopté cette année par une écrasante majorité des députés et sénateurs.

La publication de cette circulaire répond **au large mouvement de mobilisation des défenseurs et acteurs de la promotion de nos langues**, qui a notamment favorisé l'adoption le 8 avril dernier de la loi Molac. Les échanges ultérieurs avec le Premier Ministre Jean Castex **ont permis d'aboutir à des avancées notables** pour l'enseignement de nos langues.

Au-delà de cette sécurisation de l'enseignement par voie d'immersion, cette circulaire consacre la réaffirmation de plusieurs libertés fondamentales mises à mal ces dernières années : liberté de choix des parents et liberté pédagogique d'organisation des établissements.

La circulaire confirme aussi que le but de l'enseignement bilingue est **la maîtrise des deux langues**. L'efficacité des décisions qui seront prises à l'avenir **ne se mesurera plus au regard des moyens pédagogiques** mis en place mais bien au regard de la possibilité d'amener réellement les élèves à **maîtriser** ces langues.

La circulaire consacre aussi d'autres avancées, notamment **l'extension de la possibilité d'enseignement à 5 langues supplémentaires** (franco-provençal, flamand occidental, picard, kibushi, shimaoré). C'est le fruit des campagnes menées par les membres du collectif.

S'il faut applaudir la décision de publier cette circulaire en ces termes, il faut, par contre, en mesurer **la portée réelle**. Il ne s'agit que d'une circulaire, donc d'une **solution bien fragile et précaire** face à la crise ouverte par la décision du Conseil constitutionnel, Il faudra rapidement trouver des solutions plus pérennes et **un débat sur la nécessité d'une révision constitutionnelle nous paraît difficilement évitable**.

La circulaire aurait pu être également l'occasion de permettre l'application des articles non censurés de la loi Molac, mais elle reste bien **en deçà des espérances et de l'esprit dans lequel a été voté son article 7 sur la généralisation de l'offre d'enseignement**. Pour ne pas rester purement déclarative, **une circulaire doit s'accompagner de moyens** et nous savons bien que ces dernières années le compte n'y a pas été : peu de créations de nouvelles filières ou d'établissements, peu de postes aux concours...

Les langues régionales ont énormément souffert ces dernières années de réformes imposées par ce gouvernement comme la loi Gatel, la loi de réforme du bac, et le statut de l'option. Au lieu de corriger ces maux, la circulaire les entérine.

La circulaire répond à l'urgence d'une crise, et il est désormais temps d'ouvrir un vrai débat dans les prochaines semaines. Le collectif *Pour Que Vivent Nos Langues* consultera les candidats à l'élection présidentielle afin de connaître leur position de fond et leurs engagements concrets vis à vis de nos langues régionales, trésors de nos territoires, facteurs de lien social car il s'agit d'un droit humain fondamental garanti par les conventions européennes et internationales.

## ANVT

<https://anvt.org/fr/actualites-mainmenu-3/3-evnements/382-le-flamand-occidental-entre-au-bulletin-officiel-de-l-education-nationale>

### Le flamand occidental entre au bulletin officiel de l'Education nationale



16 décembre 2021

Cela fait maintenant 18 ans que notre Institut travaille et se bat pour que notre langue régionale, le flamand occidental, soit inscrite dans la circulaire du ministère de l'Éducation nationale qui gère l'enseignement des langues régionales. Beaucoup de Flamands nous ont aidés : les bénévoles des associations flamandes, les élus de Flandre française, mais aussi la Région Hauts de France et beaucoup de personnes d'autres régions : députés, sénateurs, associations (FLAREP, PQVNL).

Notre Institut et ses membres n'ont jamais lâché prise, même lorsque c'était très difficile. Nous avons toujours travaillé et encore travaillé, participé aux réunions que ce soit dans la Région, à Paris ou à chaque endroit où nous devions être.

Et le Gouvernement et le ministère de l'Éducation Nationale ont compris et fini par accepter l'inscription du flamand occidental dans la circulaire ré-écrite à laquelle nous avons beaucoup participé. [Le nouveau Bulletin Officiel du ministère de l'Éducation Nationale est paru aujourd'hui](#) et pour la première fois, le FLAMAND OCCIDENTAL Y EST INSCRIT !!!

Nous allons maintenant pouvoir travailler avec le Rectorat pour préparer le développement de l'offre d'enseignement du flamand.